

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2024-E-066**

Réunion Plénière du 10 décembre 2024

**Avis relatif au
projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique en Drôme.**

Lors de la séance du 10 décembre 2024, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique en Drôme.

Lors de sa réunion du 08 octobre 2024, la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) a pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique en Drôme : arrêté-liste concernant les quatre sites inscrits à l'Inventaire national du patrimoine géologique :

- ARA0080 Stratotype de limite de l'Albien, GSSP, coupe de Pré-Guittard à Arnayon,
- RHA0074 Stratotype de limite de l'Hauterivien, GSSP, coupe de La Charce,
- RHA0098 Stratotype de limite du Valanginien, GSSP en cours de ratification, coupe de Vergol (commune de Montbrun-les-Bains),
- RHA0069 Chemohermes oxfordiens de Beauvoisin.

Au vu du dossier présenté, de la présentation du projet par la DDT de la Drôme, et des réponses apportées en séance par la DDT aux questions posées par les membres de la CRPG le 08 octobre 2024,

Le CSRPN note avec satisfaction que :

- l'arrêté-liste comprend l'ensemble des 4 sites qui avaient été proposés à protéger dans ce département par la CRPG dans le cadre de la Stratégie Aires Protégées,
- l'avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-E-069 (réunion plénière du 5 décembre 2023), demandant la mise en place sans délai d'un statut de protection pérenne et fort (réserve naturelle ou arrêté de protection de site d'intérêt géologique) sur tous les sites géologiques concernés par des stratotypes et GSSP (Points Stratotypiques Mondiaux), a bien été pris en compte.

Le CSRPN émet par conséquent un **avis favorable** au projet présenté, avec les recommandations suivantes :

- dans les visas, ajouter « Vu l'avis du CSRPN N°AURA-2023-E-069 en date du 05

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



- décembre 2023 relatif aux stratotypes et GSSP (Points Stratotypiques Mondiaux) », – modifier « Vu l'avis du CSRPN réuni le 08 octobre 2024 » en « ...réuni le 10 décembre 2024 ».

Par intérim du président
du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
Le premier vice-président du CSRPN

Sylvain Vrignaud